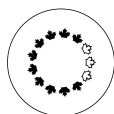


Public



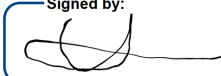
NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

		n°	2026-C17
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	Date	2026-06-23
Sujet/Titre			
Recommandation de nom pour un nouveau parc sur le site de Produits Kruger : « parc de la Confluence / Confluence Park »			
Sommaire			
La présente proposition vise à obtenir l'approbation du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) au sujet du nom proposé pour un nouveau parc public qui doit être inauguré à l'automne 2026 sur le site de Produits Kruger. Le parc proposé fait partie des améliorations extérieures prévues au site de Produits Kruger, conformément à la lettre d'intention entre la CCN et Produits Kruger inc. (anciennement Produits Kruger SEC). Dans le cadre d'un nouveau bail de 25 ans qui entre en vigueur en 2028, année où la pleine propriété des terrains sera restituée à la CCN à la suite de la résiliation de l'entente d'usufruit avec la société Weston, la société Kruger s'est engagée à aménager un nouveau parc public du côté ouest de la propriété. Ce parc donnera au public l'accès aux berges, rehaussera l'attrait visuel et l'aménagement paysager du site et viendra compléter d'autres améliorations convenues, notamment une exposition de photos historiques le long de la rue Laurier, à Gatineau. Dans le cadre du processus de planification du parc et à la suite d'un examen interne, la CCN a retenu le nom « parc de la Confluence / Confluence Park » comme appellation privilégiée, car ce nom tient compte du contexte du site, de son usage futur et de son caractère public. Le nom a reçu l'approbation du comité consultatif sur la toponymie. Après l'approbation du conseil d'administration, les commentaires du comité orienteront les prochaines étapes, notamment l'élaboration de la signalisation du parc et la cérémonie officielle d'inauguration du parc.			
Aperçu du risque			
Le nom recommandé est inclusif et respecte le caractère du site ainsi que l'évolution de son identité. Comme dans toute initiative de dénomination, il pourrait y avoir de nombreux points de vue, notamment un souhait que l'on fasse plus explicitement référence au patrimoine industriel du site ou à l'histoire autochtone. Ces points de vue ont été pris en considération dans le cadre du processus de dénomination, et le nom proposé vise à concilier le contexte historique ainsi que l'inclusion et l'usage futur du parc.			
Recommandation			
Que le conseil d'administration de la CCN approuve « parc de la Confluence / Confluence Park » comme nom du nouveau parc sur le site de Produits Kruger et,			

Public

après approbation, qu'il procède à la production et à l'installation de la signalisation appropriée.

Soumis par :

Signed by:

9DAE206874CE43E

Véronique de Passillé, Vice-présidente, Politiques,
affaires publiques et juridiques

Public

1. Priorités stratégiques

- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067
 - Buts pour la capitale : accueillante et riche de sens, pittoresque et naturelle, dynamique et branchée
 - Projet marquant n° 10 : Amélioration et accessibilité accrue des berges et des espaces verts
- Plan d'entreprise de 2026-2027 à 2030-2031 de la Commission de la capitale nationale (CCN)
 - Orientation stratégique n° 1 : Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.
 - Principe directeur sur l'équité et l'inclusion : Promouvoir, célébrer et intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), et d'accessibilité dans tous les secteurs d'activité de la CCN afin de constituer et de maintenir une main-d'œuvre et une capitale qui représentent toute la diversité de la société canadienne.

2. Autorité

- *Loi sur la capitale nationale*, alinéas 10(2)c), d) et i).
- Dispositions suivantes :
 - Politique sur la toponymie de la CCN (avril 2022), article 4 : Processus, c. Rôle du comité consultatif sur la toponymie (CCT) : Il examine aussi d'autres questions relatives à la toponymie qui pourraient être portées à son attention ou à l'attention du premier dirigeant.
 - Mandat du comité consultatif sur la toponymie, 3. Obligations et responsabilités du comité, section 3.6 : À la demande du premier dirigeant, le comité peut également examiner d'autres questions relatives à la toponymie.

3. Contexte

Conformément aux modalités de la lettre d'intention de 2017, Produits Kruger inc., anciennement connu sous le nom de Produits Kruger SEC (« Kruger »), a présenté à la CCN une proposition pour l'aménagement d'un nouveau parc sur une partie du site du 20, rue Laurier, à Gatineau. L'endroit se trouve sur la rive nord de la rivière des Outaouais.

À l'heure actuelle, les terrains visés sont grevés d'usufruit (démembrement du droit de propriété). Au Québec, le droit de propriété se divise en trois composantes : la nue-propriété (titre), l'usus (droit d'usage) et le fructus (droit de générer et de percevoir des revenus). Dans le cas qui nous intéresse, la CCN est la nue-propriétaire, tandis que la société Weston détient l'usufruit et loue actuellement les terres à Kruger. En raison de cet usufruit, le terrain n'est pas considéré, à l'heure actuelle, comme une propriété fédérale au sens juridique du terme, et n'est donc pas assujéti au processus d'approbation fédéral prévu à l'article 12 de la Loi sur la capitale nationale. Par

Public

conséquent, le conseil d'administration a approuvé l'aménagement du nouveau parc le 10 avril 2025.

En 2028, la pleine propriété sera transférée à la CCN, auprès de laquelle Kruger louera alors directement les terres nécessaires à ses activités. Dans le cadre de l'entente immobilière conclue en vue de l'octroi à Kruger d'un nouveau bail de 25 ans entrant en vigueur en 2028, des plans d'améliorations extérieures ont été demandés et négociés par la CCN. Il s'agit notamment de l'aménagement d'un nouveau parc public du côté ouest de la propriété avec accès au rivage, l'amélioration de certains aspects des terrains de l'usine (et de leur présence visuelle) ainsi qu'une exposition de photos historiques le long de la rue Laurier sur la clôture périphérique du site industriel de Kruger.

L'exposition de photos et le texte d'interprétation qui l'accompagne ont été élaborés par Kruger et examinés par le ministère du Patrimoine canadien. L'exposition met l'accent sur le patrimoine industriel du site. La CCN a seulement examiné la conception des panneaux pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes d'accessibilité universelle ainsi que de grande qualité et de conception durable.

4. Analyse des options / Analyse par le personnel du CCN

À la suite d'un examen des biens de la CCN et du nom des parcs dans les environs du site de Kruger, le groupe de travail sur la toponymie a relevé un paysage riche en références industrielles, en éléments naturels et en langues autochtones.

Cette analyse contextuelle s'est accompagnée d'un examen des noms qui pourraient être donnés au site pour en refléter la pertinence historique, les contextes autochtones, les éléments géographiques, le caractère distinctif et les possibilités d'interprétation à long terme. Dans le cadre de ce processus, le groupe de travail a soigneusement évalué plusieurs options, à savoir : parc de la Papeterie / Paper Mill Park, parc de l'Estacade / Log Boom Park, parc de la Rivière Vive / Swift River Park, et parc de la Confluence / Confluence Park.

Toutefois, les autres options renvoient chacune à un seul thème ou à une période historique précise, tandis que l'appellation « parc de la Confluence / Confluence Park » offre un cadre narratif plus vaste et plus facilement adaptable. Le concept de confluence fait référence à l'ensemble des éléments suivants :

- la rencontre des cours d'eau près de la chute des Chaudières;
- l'histoire industrielle du site sur plusieurs périodes;
- le rôle de longue date de la Kichi Zībī (« grande rivière » en langue algonquienne), aussi appelée rivière des Outaouais, comme voie de déplacement, de commerce et d'échanges culturels pour les peuples autochtones;
- la convergence des activités industrielles, économiques et sociales le long de la rivière.

Public

L'appellation « parc de la Confluence / Confluence Park », qui intègre des dimensions naturelles, culturelles et historiques sans privilégier un moment ou un point de vue particulier, a été retenue en raison de sa capacité à favoriser une narration inclusive et des interprétations évolutives reflétant la complexité du site au fil du temps.

5. Détails financiers

Sans objet

6. Opportunités et résultats attendus

L'inauguration officielle du parc accompagné de son nom officiel.

7. Alignement avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Politique sur la toponymie de la CCN (avril 2022)

8. Risques et mesures d'atténuation

Les risques liés au processus de dénomination ont principalement trait à la perception du public relativement à ce processus. Les principaux risques associés à la présente proposition sont décrits ci-dessous.

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Attentes quant à une référence plus explicite au patrimoine industriel (p. ex. Kruger, E.B. Eddy ou histoire des pâtes et papiers).	Moyenne	De faible à moyen	L'histoire industrielle a été volontairement intégrée au récit interprétatif plutôt qu'au nom du parc, ce qui permet de faire une narration inclusive sans privilégier une entreprise ou une période donnée. L'exposition historique adjacente fera explicitement référence au passé industriel du site.
Perception selon laquelle le nom ne reflète pas suffisamment l'histoire autochtone	Moyenne	Moyen	La Politique sur la toponymie de la CCN prévoit trois catégories de dénominations (historiques ou patrimoniales, honorifiques et autochtones) qui doivent être appliquées de façon équitable et équilibrée à l'ensemble des biens de la CCN. Ces dernières années, la CCN a favorisé des noms autochtones pour plusieurs biens dans le cadre de ses efforts de réconciliation généraux. Le

Public

			nom proposé reflète l'équilibre recherché.
--	--	--	--

9. Engagement public et communication

Présentation au comité consultatif sur la toponymie

Après la présentation de la proposition le 7 mai 2026, le comité consultatif sur la toponymie a exprimé son soutien au nom proposé « parc de la Confluence / Confluence Park ».

Le comité a recommandé d'intégrer la traduction algonquine du terme confluence, « Maw-daw-wung », afin de permettre l'installation d'une signalisation trilingue qui reconnaît le lien durable et significatif des peuples algonquins avec le territoire.

De plus, le comité a souligné l'importance de renforcer la participation des communautés algonquines, en particulier au début de l'élaboration des panneaux d'interprétation. Il a été convenu que l'une des pistes constructives à suivre consistait à enrichir le contenu d'interprétation afin de mieux refléter les points de vue des Algonquins.

La CCN propose d'explorer, après l'achèvement du processus de transfert du site prévu pour 2028, l'élaboration d'une nouvelle interprétation en collaboration avec les Premières Nations algonquines.

10. Prochaines étapes

- La coordination et la planification de la préparation des panneaux de signalisation (conception, fabrication et installation) auront lieu à l'été 2026.
- L'installation de la signalisation devrait commencer à la fin de l'été 2026.
- L'inauguration officielle du parc est prévue pour août 2026.

11. Liste des annexes

- Annexe A : Contexte historique et justification du nom

12. Préparation de la proposition

- Véronique de Passillé, Vice-présidente, Politiques, Affaires publiques et juridiques
- Cédric Pelletier, Gestionnaire, Engagement du public et services à la clientèle
- Michelle Prévost-Bisson, Conseillère, Affaires publiques et engagement
- Maryam El-Akhrass, Conseillère en médias stratégiques, Politiques, affaires publiques et juridiques
- Tessa Fortier, Gestionnaire de terrains, Intendance de la capitale
- Pascale Guindon, Agente du patrimoine, Aménagement de la capitale

Public

- Jennifer Halsall, Conseillère en immobilier, Immobilier et développement
- Jason Hutchison, Chef, Approbations fédérales du design, Aménagement de la capitale
- Kelly McRae, Planificatrice principale, Aménagement de la capitale
- Jasmine Yeung, Designer industrielle principale, Design et construction

Annexe A : Contexte historique et justification du nom

Nom proposé : parc de la Confluence / Confluence Park

L'appellation proposée, « parc de la Confluence / Confluence Park », reflète les importantes dimensions historiques, culturelles et naturelles de ce site qui longe la rive gatinoise de la Kichi Zībī (« grande rivière » en langue algonquine), aussi appelée rivière des Outaouais, juste à côté du Musée canadien de l'histoire. La justesse du nom lui est conférée par son aspect inclusif et symbolique plutôt que par la commémoration d'un événement ou d'un personnage en particulier. Le terme « confluence » évoque la rencontre des cours d'eau, des peuples, des économies et des idées, éléments qui ont façonné l'importance de ce lieu au fil de milliers d'années d'histoire humaine.

Cette symbolique plurielle offre un cadre interprétatif souple et durable qui permettra d'aborder et de faire coexister des récits diversifiés.

Histoire des Premières Nations : une confluence des peuples et des savoirs

Bien avant l'arrivée des Européens, la Kichi Zībī (rivière des Outaouais) constituait une voie essentielle de déplacement, de commerce et de diplomatie pour les Autochtones, reliant des communautés parsemées sur de vastes territoires. Le long de ce corridor s'échangeaient des biens, des technologies, des récits et des savoirs; la rivière est donc un lieu de confluence de cultures et de visions du monde depuis des millénaires.

La chute des Chaudières, en particulier, revêt une importance spirituelle et culturelle pour les Anishinabés en tant qu'endroit sacré associé aux cérémonies et à la tradition orale. En donnant au parc le nom de « Confluence », nous reconnaissons ses multiples strates temporelles et soulignons le rôle joué par la rivière non seulement en tant que ressource, mais en tant que présence vivante qui relie le passé, le présent et l'avenir.

Commerce du bois et patrimoine industriel

Au début des années 1800, la Kichi Zībī (rivière des Outaouais) s'est transformée en épine dorsale de l'une des industries les plus importantes du Canada au 19^e siècle : le commerce du bois. Dès le lancement du premier radeau de grumes de Philemon Wright, baptisé Columbo, en 1806, la rivière est devenue la principale « autoroute du bois » de la vallée de l'Outaouais, transportant tantôt le bois équarri, puis le bois à pâte, vers les marchés nationaux et étrangers; il s'agit du début de l'ère des magnats du bois de la vallée de l'Outaouais. D'importantes artères urbaines de la capitale portent d'ailleurs

aujourd'hui le nom de ces industriels, dont Booth, Bronson et Eddy.

Pendant plus d'un siècle, les radeaux de grumes et les estacades ont façonné le paysage fluvial; leur présence était bien visible dans la capitale, y compris directement en contrebas de la colline du Parlement. Afin de franchir des obstacles comme la chute des Chaudières, les grands trains de bois étaient divisés en plus petits radeaux (les « brelles ») et dirigés vers les passes à bois, puis réassemblés en aval pour terminer leur parcours. Certains trains de bois se transformaient en véritables communautés flottantes dotées de cuisines, de dortoirs et d'équipages dirigés par un capitaine. Le dernier grand train de bois équarri de la vallée de l'Outaouais a quitté la région en 1908, marquant la fin d'une époque.

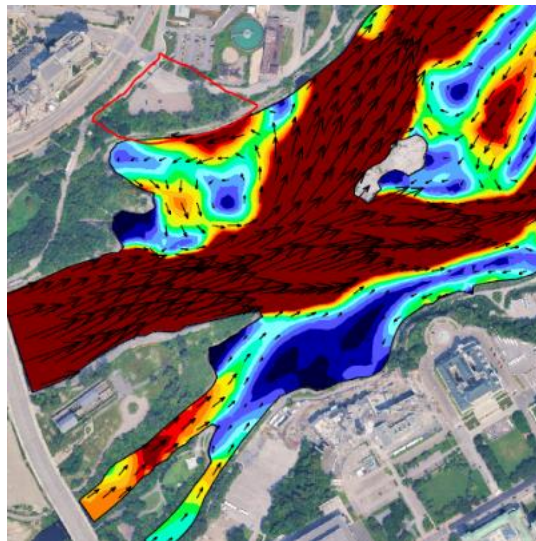
À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, le corridor de la rivière des Outaouais a connu une industrialisation marquée, et le commerce traditionnel du bois équarri a alors cédé la place à la production de pâtes et papiers. Avec l'augmentation de la demande internationale de papier journal, de produits du papier et de matériaux d'emballage, les vastes forêts de la vallée de l'Outaouais, l'abondance et la fiabilité de l'approvisionnement en eau ainsi que le potentiel hydroélectrique de la région ont contribué à en faire un important centre de fabrication de cette industrie. Contrairement au bois équarri, qui ne faisait généralement que transiter par la région, le bois à pâte était transformé localement, ancrant l'activité industrielle directement le long des rives.

Le site du parc occupe un terrain autrefois associé au complexe industriel E.B. Eddy, une pierre angulaire du développement économique et urbain de Hull. Stratégiquement situés en bordure de la rivière, les bâtiments de cet ensemble dépendaient du cours d'eau tant pour l'alimentation en énergie que pour le transport des matières premières. Les grumes flottées sur les rivières des Outaouais et Gatineau étaient rassemblées en estacades, puis remorquées directement jusqu'au site, où le bois était transformé en pâtes et en produits de papier destinés aux marchés canadiens et étrangers. Dans cette économie manufacturière axée sur les usines de la compagnie Eddy, des hommes, des femmes et des enfants travaillaient de longues heures dans des conditions dangereuses pour un salaire très modeste. Les mieux connues étaient les allumettières, qui ont été à l'avant-garde de la syndicalisation des femmes et dont le boulevard des Allumettières, à Gatineau, rappelle la mémoire.

L'appellation « Confluence » rend bien compte de ce brassage historique de la main-d'œuvre, de la technologie et de l'eau, ainsi que de l'essor de la classe ouvrière urbaine qui a façonné l'ancienne ville de Hull et a toujours une incidence sur l'identité de Gatineau aujourd'hui.

Eau et géographie : un lieu de rencontre façonné par les rivières

Dans son sens le plus littéral, la notion de « confluence » renvoie à la rencontre de deux cours d'eau. Le parc est situé juste en aval de la chute des Chaudières, à un endroit où la Kichi Zībī (aussi appelée rivière des Outaouais) est agitée, des courants rapides se mêlant à des remous plus calmes près des berges. Cette interaction crée, à la surface de l'eau, des motifs tourbillonnants bien visibles, faisant du mouvement et de l'énergie de la rivière une composante omniprésente du paysage. La chute des Chaudières compte d'ailleurs parmi les repères naturels les plus emblématiques de la région de la capitale nationale.



Carte des courants de la rivière des Outaouais

Depuis le parc, on peut voir des secteurs où se rejoignent des cours d'eau façonnés à la fois par l'intervention humaine et par les processus naturels. Les eaux qui contournent l'île Victoria et celles qui transitent par l'aqueduc des plaines LeBreton, construit pour canaliser la puissance de la rivière et permettre le contournement de la chute, se réunissent de nouveau au sein du cours élargi de la rivière des Outaouais.

Depuis des millénaires, la rivière des Outaouais sert à la fois de corridor physique et de lieu de rassemblement; elle a une incidence sur les voies de déplacement, les modes d'établissement et les relations entre les peuples. La puissance de la rivière dans le secteur de la chute des Chaudières en a fait un point de convergence naturel bien avant l'industrialisation, et cette impression de mouvement, d'énergie et de rencontre demeure perceptible aujourd'hui.

Le paysage environnant témoigne de la confluence des influences naturelles et humaines. D'anciens affleurements rocheux, façonnés par des processus géologiques au fil des millénaires au bord de la rivière, cohabitent avec des transformations postindustrielles du 20^e siècle liées au développement hydroélectrique et aux activités industrielles riveraines.

L'appellation « Confluence » illustre bien cette relation durable entre la terre et l'eau en mettant l'accent sur la circulation, les liens et la transformation plutôt que sur des limites fixes.